



Observatoire Economique et Statistique d'Afrique Subsaharienne

CREATION D'UNE APPLICATION DE COLLECTE INFORMATISEE DES PRIX A LA CONSOMMATION

TERMES DE REFERENCE

**pour le recrutement d'un consultant/cabinet spécialisé dans la conception d'applications
informatiques notamment celles relatives au CAPI de Phoenix.**

1. Contexte et justification

L'indice des prix à la consommation est un indicateur qui mesure la variation moyenne des prix des biens et services achetés, payés ou acquis en vue d'être consommés par une population de référence.

L'indice des prix à la consommation a trois principales utilisations : économique, comptable et sociale. Il sert de mesure officielle de l'évolution du niveau général des prix dans le cadre du processus de surveillance multilatérale des politiques économiques au sein d'une zone économique (UEMOA, CEMAC). Il est utilisé comme déflateur des agrégats macroéconomiques au niveau de la comptabilité nationale. Il peut servir également à indexer, entre autres, les salaires et les pensions alimentaires.

Depuis 1996, AFRISTAT accompagne les Etats de l'UEMOA dans l'harmonisation des indices de prix à la consommation. Dans le cadre de cette harmonisation, des conventions de mise en œuvre ont été signées entre AFRISTAT (maître d'œuvre) et la Commission de l'UEMOA (maître d'ouvrage) pour la mise en œuvre des activités en s'appuyant sur les ressources humaines et matérielles des Instituts nationaux de statistique (INS) des Etats membres. La Commission de l'UEMOA, en collaboration avec la BCEAO, a mobilisé les ressources financières nécessaires à la réalisation desdits projets, notamment avec l'appui des partenaires techniques et financiers. Ainsi, AFRISTAT a signé trois conventions pour la mise en œuvre respectivement du projet d'harmonisation des indices base 1996, du projet de rénovation de l'IHPC base 2008 et du projet d'extension de l'IHPC base 2014.

Dans les Etats membres de la CEMAC, AFRISTAT a d'abord appuyé la mise en œuvre dans les six Etats du projet « Prix CEMAC » en 2000. En 2017, AFRISTAT a exécuté un marché avec la Commission de la CEMAC en 2017 dans le cadre du projet IHPC CEMAC financé par l'Union Européenne afin d'accompagner les pays de cette Communauté, la RDC, Sao Tomé et Principe pour la mise en œuvre dudit projet.

Par ailleurs, AFRISTAT a appuyé, entre autres, les Comores, Djibouti, la Guinée, Madagascar, la Mauritanie et Sao Tomé et Principe pour la rénovation de leurs indices des prix à la consommation.

AFRISTAT a également effectué plusieurs activités d'accompagnement des Commission de la CEDEAO, de l'UEMOA et de la CEMAC dans le domaine des statistiques des prix.

2. Objectifs

2.1. Objectif général

L'objectif général du projet s'inscrit dans l'opérationnalisation effective de la collecte informatisée des prix à la consommation dans le cadre du calcul de l'IHPC (Indice Harmonisé des Prix à la Consommation).

2.2. Objectifs spécifiques

De façon spécifique, l'application **CAPI** devra remplir les fonctions suivantes :

2.2.1. Import/Export des questionnaires entre serveur et tablette

Stabiliser le transfert de données des tablettes vers le serveur afin d'assurer l'importation/exportation des données automatiquement

- De manière distante (via Internet)
- De manière locale (via le réseau, local où est installée l'application)

2.2.2. Gestion des fourchettes

L'application actuelle ne prend pas en compte les fourchettes. Dans la nouvelle version, les fourchettes seront importées dans l'application lorsque l'utilisateur se connecte. Les fourchettes importées aideront à effectuer les contrôles lors des saisies. Lorsqu'un prix est hors fourchette, afficher un message d'alerte et autoriser l'utilisateur à poursuivre la saisie s'il le souhaite en y laissant un commentaire.

2.2.3. Gestion des points de ventes et des produits élémentaires

- Lors de la collecte informatisée, afficher les produits élémentaires par point de vente ;
- Verrouiller les points de ventes et les produits élémentaires déjà collectés afin de rendre aisée la collecte par l'agent enquêteur.

2.2.4. Migration de la base de données de MSSQL vers MySQL

Aider à la migration de la base de données de MSSQL vers MySQL d'au moins deux (02) pays.

2.2.5. Interface de connexion avec Phoenix

Améliorer ou développer des services web de types REST/GRAPHQL permettant de faire des échanges entre Phoenix et l'application mobile.

2.2.6. Coordonnées GPS

L'application CAPI développée doit permettre de récupérer et de sauvegarder la géolocalisation du point de vente en début de chaque collecte mensuelle.

3. Tâches à réaliser et calendrier

3.1. Tâches à réaliser

Le consultant/cabinet est chargé de développer une application de collecte informatisée adjointe au progiciel Phoenix. Cette application constituant le label AFRISTAT devra être plus ambitieuse et s'inspirer des applications mobiles modernes de collecte.

Le consultant/cabinet procédera au transfert à AFRISTAT, des principes de base concernant l'architecture et le paramétrage de l'application ainsi que ses fonctionnalités et sa documentation.

3.2. Calendrier

La mission de consultation se fera en deux phases essentielles correspondant à la phase de développement de l'application et à la phase de test et d'amélioration :

Les activités seront réalisées suivant le calendrier ci-après

	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4	Semaine 5
1. Spécification des fonctionnalités					
2. Préparation des environnements, mise à jour des librairies					
3. Développement des services d'interfaçage + déploiement					
4. Développement de l'application mobile et tests fonctionnels					
5. Test de performance et déploiement final					

3.3. Rapports et livrables

Le consultant/cabinet déposera auprès de la Direction générale d'AFRISTAT :

- L'application CAPI développée et fonctionnelle ;
- Les codes sources de l'application ;
- Un guide d'utilisation de l'application et une vidéo pédagogique
- Un rapport final de conception de l'application. Ce rapport interviendra avant la réception définitive de l'application. Il fera également l'objet de validation par le comité de pilotage.

4. Qualifications /expérience

Le consultant/cabinet doit répondre aux exigences techniques qui suivent :

- Être titulaire d'un diplôme BAC+5 en informatique pour le consultant individuel ou le chef d'équipe du cabinet ;
- Justifier d'une expérience confirmée en matière de conception et gestion des bases de données ;
- Avoir déjà réalisé des prestations similaires ;
- Avoir une bonne maîtrise des langages de développement des bases de données et sites web (mysql, Html, Java script, PHP...) ;
- Être ressortissant d'un pays membre d'AFRISTAT.

Une connaissance des systèmes d'information, des bases et banques de données d'AFRISTAT et de ses Etats membres serait un atout.

1. Cadre de travail

Le consultant/cabinet travaillera sous la supervision du Directeur Général d'AFRISTAT et en étroite collaboration les experts chargés des statistiques des prix, en informatique et en bases de données. AFRISTAT mettra à la disposition du Consultant/cabinet toutes les informations et les contacts disponibles nécessaires à l'accomplissement de la mission. Les livrables et rapports seront soumis à validation au comité de pilotage du projet CAPI créé à cet effet.

Le consultant/cabinet ne doit publier ni divulguer aucune information portée à sa connaissance dans le cadre du travail sollicité, à aucune personne non autorisée et sans le consentement écrit préalable.

AFRISTAT est en droit de vérifier les références du consultant ou du cabinet en se référant à ses partenaires ou par contact direct des clients citées dans la liste des références.

5. Composition du dossier :

- Une lettre de motivation adressée au Directeur Général d'AFRISTAT (2 pages maximum) ;
- Un curriculum vitae faisant ressortir l'expérience professionnelle et une liste références ;
- Une offre financière détaillée.

En cas de sélection définitive, il peut être exigé :

- les originaux des diplômes les plus élevés déclarés ;
- une copie certifiée d'actes de naissance ;
- un extrait de casier judiciaire ;
- un certificat de visite et de contre visite délivré par un médecin du travail.

6. Dépôt et date limite de réception des dossiers

Les dossiers de candidature doivent parvenir à Monsieur le Directeur Général d'AFRISTAT au plus tard le **Jeudi 04 août 2022 à 12H 30 GMT** à l'une des adresses suivantes :

BP E1600 BAMAKO (Mali)

Télécopie : +223 20 21 11 40

Adresse électronique: [afriat@afriat.org](mailto:afristat@afriat.org)

Il est conseillé de faire parvenir une copie du dossier par courrier électronique et l'original du dossier par voie postale.